

la situation dans le Nouveau-Brunswick et les provinces de l'Atlantique en général. En outre, le projet de résolution, en soi, nous fournit l'occasion d'exprimer nos sentiments sur l'obligation qui est faite au gouvernement du Canada et à la population du Canada en général de ne rien négliger pour favoriser l'expansion économique et industrielle des provinces de l'Atlantique.

On l'a déjà signalé, le chemin de fer ici envisagé n'est pas long. Pour le Canada, il est même très court puisqu'il n'a que 22 milles de longueur. Cependant, c'est un chemin de fer important pour la population du Nouveau-Brunswick, et singulièrement pour les habitants de la région qu'il desservira. En plus de l'importance qu'il revêt parce qu'il facilitera le transport du minerai et d'autres matières premières provenant de la région qu'il desservira, il encouragera d'autres régions, dans cette province et ailleurs, à rechercher de nouvelles possibilités d'étendre l'activité économique, industrielle et maritime de cette grande province.

Je veux surtout bien préciser que, à ma connaissance, aucun Canadien réfléchi n'a dit à quelque moment que ce soit que nous n'accueillions pas avec bienveillance les mises de fonds américaines au Canada. Il y en a qui ont voulu dresser un épouvantail pour le plaisir de l'abattre. D'autres ont essayé d'interpréter un argument solide et bien légitime en faveur de l'encouragement à donner aux mises de fonds canadiennes pour dire que cela indiquait qu'on ne souhaitait pas la venue de capitaux américains chez nous. C'est de la pure imagination. Pas plus tard qu'hier, un Canadien éminent a prononcé un discours...

L'hon. M. Lesage: Monsieur le président, j'invoque le Règlement.

L'hon. M. Drew: Le ministre avait sa boule de crystal, heureusement, car ma phrase n'était pas même commencée.

L'hon. M. Lesage: Voici pourquoi j'invoque le Règlement, monsieur le président. A l'occasion d'un projet de résolution bien précis, le chef de l'opposition parle de la vaste question des mises de fonds américaines au Canada.

Voici ce que dit le projet de résolution:

La Chambre décide qu'il y a lieu de présenter un projet de loi autorisant et prévoyant la construction, par la Compagnie des chemins de fer Nationaux du Canada...

...d'un embranchement au Nouveau-Brunswick. Je ne puis voir comment le chef de l'opposition pourrait ne pas enfreindre le Règlement en traitant à propos de ce projet de résolution le vaste sujet des placements américains au Canada.

L'hon. M. Drew: Monsieur le président, il m'importe peu que le ministre ne puisse le voir. Ce qui m'importe, c'est que c'est parfaitement conforme au Règlement. On a déjà signalé de façon pertinente que ce sont des fonds américains qui ont nécessité l'aménagement de ce tronçon. Je souligne que c'est un des avantages logiques qu'apportent des placements de ce genre et je relie mes observations directement à ce qui a déjà été dit et permis. Je rattache mes observations directement au vaste sujet de la coordination des placements et des exploitations de ce genre et c'est à cause de ce rapport que je les fais.

L'hon. M. Lesage: Monsieur le président...

L'hon. M. Drew: Monsieur le président, on a soulevé une question et à moins que vous déclariez que j'enfreins le Règlement, je me propose de poursuivre mes observations sans me laisser interrompre par le ministre qui ferait mieux de rester assis.

L'hon. M. Lesage: A propos du rappel au Règlement, il me semble que je peux demander au président de rendre une décision à ce sujet. Le chef de l'opposition vient d'admettre qu'il se propose d'étudier le vaste thème des placements américains au Canada et je crois, monsieur le président, que c'est irrégulier. J'estime en tout respect que c'est contraire au Règlement.

M. le président suppléant: Au cours de ma brève expérience relative à d'autres bills concernant des embranchements, dont est saisie la Chambre, on a beaucoup parlé des dispositions d'ordre financier et autres qui avaient précédé l'aménagement nécessaire de l'embranchement en cause.

A mon avis, il n'est pas possible de déclarer irrégulière l'analyse des circonstances motivant la présentation par le Gouvernement d'un projet de loi tendant à la construction d'un embranchement ferroviaire.

D'autre part, le président du moment a pour tâche d'intervenir dès que le débat outrepassa ce qu'il considère comme l'examen pertinent de la situation motivant la présentation du bill.

J'ai bien l'intention de permettre au chef de l'opposition de poursuivre ses remarques, mais il reconnaîtra comme moi, je le sais, que ses observations sur les questions financières et autres, préalables à la nécessité du projet de loi, doivent évidemment se rattacher aux circonstances qui ont abouti à la présentation du bill et ne doivent pas aller au delà.

L'hon. M. Drew: Je suis évidemment de cet avis, monsieur le président, et je voudrais souligner ceci: mon but, en ce moment, c'est